

Formulaire de déclaration d'identité du(des) bénéficiaire(s) effectif(s)

Champ réservé à la SNCI

Numéro client (à insérer après allocation) :

La société soussignée,

Dénomination :

Forme juridique :

Siège social :

Rue : Numéro :

Code postal et Ville : Pays :

Numéro d'identification national (numéro du registre du commerce) :

Numéro d'identification fiscale (NIF) :

Identifiant d'entité juridique (LEI) (si attribué) :

(ci-après, la "**Société**")

prend connaissance de ce que la SNCI est obligée, en vertu de la réglementation applicable en matière de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, de vérifier, entre autres, l'identité du(des) bénéficiaire(s) effectif(s) du client, et notamment lorsque le client est une personne morale.

A. Déclare et certifie par la présente que :

- La Société agit en son propre nom et pour son propre compte.
- Le(s) bénéficiaire(s) effectif(s) de la Société est(sont) (veuillez cocher la case correspondante et compléter) :

- La Société est une société cotée sur un marché réglementé soumise à des obligations de publicité garantissant la transparence des informations relatives à la propriété ¹.

Marché de cotation :

ou

- Le(les) bénéficiaire(s) effectif(s)¹ **détenant en dernier ressort, directement ou indirectement, un pourcentage suffisant** d'actions ou de droits de vote ou d'une participation au capital de la Société, incluant en particulier toutes les personnes physiques détenant directement ou indirectement plus de 25% des actions ou parts sociales ou d'une participation au capital de la Société, **ou exerçant un contrôle par d'autres moyens** sur la Société est(sont) la(les) personne(s) indiquée(s) dans le tableau sur les pages suivantes et il n'y a pas d'autre personne physique qui possède ou contrôle en dernier ressort la Société par la détention directe ou indirecte de plus de 25% des actions, des droits de vote ou d'une participation au capital dans la Société ou par un contrôle par d'autres moyens et l'organigramme fourni ensemble avec la présente déclaration montrant la structure de détention de la Société jusqu'à son(ses) bénéficiaire(s) effectif(s) est complet, correct et à jour.

ou

- Aucun bénéficiaire effectif de la Société n'a pu être identifié conformément aux règles prévues à l'article 1^{er}, paragraphe 7, (a), (i) de la [loi modifiée du 12 novembre 2004](#) relative à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et le tableau sur les pages suivantes indique partant le(s) dirigeant(s) principal(aux) de la Société comme ses bénéficiaire(s) effectif(s).

¹ Tel que défini à l'article 1^{er}, paragraphe 7, (a), (i) de la [loi modifiée du 12 novembre 2004](#) relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme, version consolidée étant publiée sur le site de la Commission de la Surveillance du Secteur Financier (www.cssf.lu) (voir Annexe 1, partie A).

Détails concernant le(s) bénéficiaire(s) effectif(s) de la Société ² :

Nom : Prénom(s) :
Date et lieu de naissance :
Résidence principale : Rue : Numéro :
Code postal et ville : Pays :
Matricule : Nationalité(s) :
Nature de la participation dans la Société (actions / droits de vote / participation au capital / contrôle par d'autres moyens / dirigeant principal) :
Étendue de la participation dans la Société (en totalité) :%

Nom : Prénom(s) :
Date et lieu de naissance :
Résidence principale : Rue : Numéro :
Code postal et ville : Pays :
Matricule : Nationalité(s) :
Nature de la participation dans la Société (actions / droits de vote / participation au capital / contrôle par d'autres moyens / dirigeant principal) :
Étendue de la participation dans la Société (en totalité) :%

² Si plus de quatre (4) bénéficiaires effectifs ont été identifiés, veuillez svp compléter la section pertinente d'un formulaire de déclaration additionnel et la joindre au présent formulaire.

Nom : Prénom(s) :
Date et lieu de naissance :
Résidence principale : Rue : Numéro : Code postal et ville : Pays :
Matricule : Nationalité(s) :
Nature de la participation dans la Société (actions / droits de vote / participation au capital / contrôle par d'autres moyens / dirigeant principal) :
Étendue de la participation dans la Société (en totalité) :%

Nom : Prénom(s) :
Date et lieu de naissance :
Résidence principale : Rue : Numéro : Code postal et ville : Pays :
Matricule : Nationalité(s) :
Nature de la participation dans la Société (actions / droits de vote / participation au capital / contrôle par d'autres moyens / dirigeant principal) :
Étendue de la participation dans la Société (en totalité) :%

Details concernant des personnes politiquement exposées liées à la Société ³ :

Un des bénéficiaires effectifs ou un représentant légal de la Société est-il/elle une personne politiquement exposée (PPE) ? ⁴

Non Oui (veuillez compléter ci-dessous) :

Nom et prénom de la PPE :

Raison de la qualification comme PPE (veuillez cocher la case correspondante et compléter) :

Personne physique qui occupe ou s'est vu confier une fonction publique importante

Membre de la famille d'une personne physique qui occupe ou s'est vu confier une fonction publique importante (veuillez détailler) :

.....

Personne connue pour être étroitement associée avec une personne physique qui occupe ou s'est vu confier une fonction publique importante (veuillez détailler) :

.....

Informations relatives à la personne physique qui occupe ou s'est vu confier une fonction publique importante :

Nom et prénom :

Fonction :

Organisme / Organisation :

Pays :

Date de début du mandat :

Durée du mandat :

³ Si plus d'une (1) PPE est liée à la société, veuillez svp compléter la section pertinente d'un formulaire de déclaration additionnel et la joindre au présent formulaire.

⁴ Tel que défini à l'article 1^{er}, paragraphe 9 de la [loi modifiée du 12 novembre 2004](#) relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme, version consolidée étant publiée sur le site de la Commission de la Surveillance du Secteur Financier (www.cssf.lu) (voir Annexe 1, partie B).

- Les fonds mis directement et indirectement à la disposition de la Société n'ont pas et n'auront pas une origine criminelle de quelque nature que ce soit, et en particulier ne constituent pas et ne constitueront pas le produit du blanchiment ou des infractions primaires y afférentes.
- Les activités de la Société et les produits qui en découlent ne sont pas et ne seront pas utilisés pour le financement du terrorisme ou ne constituent pas le produit du blanchiment ou d'infractions primaires s'y rapportant.
- La Société n'a pas de résidence fiscale dans un pays autre que le Luxembourg.
- La Société se conforme et continuera à se conformer à toutes les règles et réglementations fiscales qui lui sont applicables et confirme qu'elle a rempli et continuera à remplir toutes ses obligations qui en découlent.

B. La Société s'engage à fournir à la SNCI toute information supplémentaire et/ou tout document justificatif connexe qui pourrait être demandé par la SNCI de temps à autre au cours de leur relation d'affaires, y compris les documents énumérés à l'Annexe 2 du présent document.

C. La Société et ses représentants soussignés s'engagent à informer la SNCI sans délai et par écrit de toute modification ultérieure des informations fournies dans le présent formulaire.

Lieu : Date :

La Société, représentée par	
<hr style="border: 0; border-top: 1px solid black; margin-bottom: 10px;"/> 1. Nom : Fonction :	<hr style="border: 0; border-top: 1px solid black; margin-bottom: 10px;"/> 2. Nom : Fonction :
<hr style="border: 0; border-top: 1px solid black; margin-bottom: 10px;"/> 3. Nom : Fonction :	<hr style="border: 0; border-top: 1px solid black; margin-bottom: 10px;"/> 4. Nom : Fonction :

Annexe 1, partie A : définition de « bénéficiaire(s) effectif(s) »

Par « bénéficiaire effectif » est désignée toute personne physique qui, en dernier ressort, possède ou contrôle le client ou toute personne physique pour laquelle une transaction est exécutée ou une activité réalisée. La notion de bénéficiaire effectif comprend au moins :

a) dans le cas des sociétés :

i) toute personne physique qui, en dernier ressort, possède ou contrôle une entité juridique, du fait qu'elle possède directement ou indirectement un pourcentage suffisant d'actions ou de droits de vote ou d'une participation au capital dans cette entité, y compris par le biais d'actions au porteur ou d'un contrôle par d'autres moyens, autre qu'une société cotée sur un marché réglementé qui est soumise à des obligations de publicité compatibles avec le droit de l'Union européenne ou à des normes internationales équivalentes qui garantissent la transparence adéquate pour les informations relatives à la propriété.

Une participation dans l'actionnariat à hauteur de 25 pour cent des actions plus une ou une participation au capital de plus de 25 pour cent dans le client, détenue par une personne physique, est un signe de propriété directe. Une participation dans l'actionnariat à hauteur de 25 pour cent des actions plus une ou une participation au capital de plus de 25 pour cent dans le client, détenue par une société, qui est contrôlée par une ou plusieurs personnes physiques, ou par plusieurs sociétés, qui sont contrôlées par la ou les mêmes personnes physiques, est un signe de propriété indirecte ;

ii) si, après avoir épuisé tous les moyens possibles et pour autant qu'il n'y ait pas de motif de suspicion, aucune des personnes visées au point i) n'est identifiée, ou s'il n'est pas certain que la ou les personnes identifiées soient les bénéficiaires effectifs, toute personne physique qui occupe la position de dirigeant principal.

Le contrôle par d'autres moyens peut être établi conformément aux articles 1711-1 à 1711-3 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que conformément aux critères suivants :

aa) un droit direct ou indirect d'exercer une influence dominante sur le client en vertu d'un contrat conclu avec celui-ci ou en vertu d'une clause des statuts de celui-ci, lorsque le droit dont relève le client permet qu'il soit soumis à de tels contrats ou de telles clauses statutaires ;

bb) le fait que la majorité des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance du client, en fonction durant l'exercice ainsi que l'exercice précédent et jusqu'à l'établissement des états financiers consolidés, ont été nommés par l'effet direct ou indirect du seul exercice des droits de vote d'une personne physique ;

cc) un pouvoir direct ou indirect d'exercer ou un exercice effectif direct ou indirect d'une influence dominante ou d'un contrôle sur le client, y compris par le fait que le client se trouve placé sous une direction unique avec une autre entreprise ;

dd) une obligation par le droit national dont relève l'entreprise mère du client d'établir des états financiers consolidés et un rapport de gestion consolidé ;

b) dans le cas des fiducies et des trusts, toutes les personnes suivantes :

i) le ou les constituants ;

ii) le ou les fiduciaires ou trustees ;

iii) le ou les protecteurs, le cas échéant ;

iv) les bénéficiaires ou, lorsque les personnes qui seront les bénéficiaires de la construction ou de l'entité juridique n'ont pas encore été désignées, la catégorie de personnes dans l'intérêt principal de laquelle la construction ou l'entité juridique a été constituée ou opère ;

v) toute autre personne physique exerçant le contrôle en dernier ressort sur la fiducie ou le trust par propriété directe ou indirecte ou par d'autres moyens ;

c) pour les entités juridiques telles que les fondations, et les constructions juridiques similaires à des fiducies ou à des trusts, toute personne physique occupant des fonctions équivalentes ou similaires à celles visées au point b).

Annexe 1, partie B : définition de « personnes politiquement exposées »

Par « personnes politiquement exposées » sont désignées les personnes physiques qui occupent ou se sont vu confier une fonction publique importante ainsi que les membres de leur famille ou des personnes connues pour leur être étroitement associées.

Par « personnes physiques qui occupent ou se sont vu confier une fonction publique importante » est désigné l'ensemble de personnes physiques comprenant :

- a) les chefs d'État, les chefs de gouvernement, les ministres, ministres délégués et secrétaires d'État ;
- b) les parlementaires ou les membres d'organes législatifs similaires ;
- c) les membres des cours suprêmes, des cours constitutionnelles ou d'autres hautes juridictions dont les décisions ne sont pas susceptibles de recours, sauf circonstances exceptionnelles ;
- d) les membres des cours des comptes ou des conseils ou directoires des banques centrales ;
- e) les ambassadeurs, les chargés d'affaires et les officiers supérieurs des forces armées ;
- f) les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance des entreprises publiques ;
- g) les responsables et les membres des organes dirigeants de partis politiques ;
- h) les directeurs, les directeurs adjoints et les membres du conseil d'une organisation internationale, ou les personnes qui occupent une position équivalente en son sein ;
- i) les personnes physiques exerçant les fonctions figurant sur la liste publiée par la Commission européenne sur base de l'article 20bis, paragraphe 3, de la directive (UE) 2015/849 du Parlement Européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme, modifiant le règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil et la directive 2006/70/CE de la Commission, dénommée ci-après « directive (UE) 2015/849 ».

Aucune des catégories citées aux points a) à h) du présent paragraphe, ne couvre des personnes occupant une fonction intermédiaire ou inférieure.

Par « membres de la famille » est désigné l'ensemble de personnes physiques comprenant notamment :

- a) le conjoint ;
- b) tout partenaire considéré par le droit interne comme l'équivalent d'un conjoint ;
- c) les enfants et leurs conjoints, ou partenaires considérés par le droit interne comme l'équivalent d'un conjoint ;
- d) les parents ;
- e) les frères et sœurs.

Par « personnes connues pour être étroitement associées » est désigné l'ensemble de personnes physiques comprenant :

- a) toute personne physique connue pour être le bénéficiaire effectif d'une personne morale ou d'une construction juridique conjointement avec une personne physique qui occupe ou s'est vu confier une fonction publique importante ou pour entretenir toute autre relation d'affaires étroite avec une telle personne ;
- b) toute personne physique qui est le seul bénéficiaire effectif d'une personne morale ou d'une construction juridique connue pour avoir été établie au profit de facto d'une personne physique qui occupe ou s'est vu confier une fonction publique importante.

Annexe 2

Liste des pièces justificatives à fournir avec la présente déclaration ⁶ :

- une copie recto-verso d'un document d'identité des représentants légaux de la Société ;
- une copie recto-verso d'un document d'identité du(des) bénéficiaire(s) effectif(s) de la Société ;
- une preuve de résidence récente (moins de 3 mois) du(des) bénéficiaire(s) effectif(s) lorsque la résidence principale n'est pas renseignée sur le document d'identité (p.ex. certificat de résidence émis par les autorités locales) ;
- un extrait récent (moins de 3 mois) du registre des sociétés concernant la Société ;
- copie des statuts en vigueur de la Société ;
- copie du registre des actionnaires de la Société ;
- organigramme signé et daté illustrant la structure de l'actionariat de la Société jusqu'à son ou ses bénéficiaires effectifs ;
- le cas échéant, un extrait récent (moins de 3 mois) du registre des sociétés concernant toutes les entités interposées entre la Société et son/ses bénéficiaire(s) effectif(s) (le cas échéant) ;
- le cas échéant, preuve de la chaîne de détention relative aux entités interposées entre la Société et son/ses bénéficiaire(s) effectif(s) (p.ex. copie du registre des actionnaires).

⁶ Liste indicative, veuillez noter que des documents supplémentaires peuvent être demandés par la SNCI.